

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 7 mars 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour de mars deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 46 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12274-03-2024 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2024 en ajoutant le point 5.1 à *AFFAIRES NOUVELLES* :

- 5.1 TECQ 2019-2024, attribution de contrat, installation de glissières de sécurité, chemin Saint-Joseph-des-Monts, Richard Cloutier paysagiste

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12275-03-2024 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024 a été courriellé à chacun des élus le 7 mars dernier.

0000

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12276-03-2024 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 29 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 29 février 2024 :

Paiements : 9 925,72 \$

Factures : 20 552,01 \$

TOTAL : 30 477,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12277-03-2024 TNO

Appui TELUS, projet d'implantation d'un site de télécommunications, secteur Cap-Seize (réf./TELUS : PQ104937 – Cap-Seize)

CONSIDÉRANT QUE TELUS propose l'implantation d'un site de télécommunications permettant de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 299 dans le secteur de Cap-Seize (réf./TELUS : PQ104937 – Cap-Seize) ;

CONSIDÉRANT l'emplacement retenu est à l'ouest de la route 299 sur le lot 6 127 593, aux coordonnées géographiques: latitude 49.010622, longitude -66.400448 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet donnera accès à un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 299 dans le secteur de Cap-Seize.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, appuie TELUS dans ses démarches en vue de réaliser le projet d'implantation d'un site de télécommunications permettant de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 299 dans le secteur de Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12278-03-2024 TNO

Nomination des membres du comité de démolition

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité de démolition de la MRC de La Haute-Gaspésie est arrivé à échéance (réf./résolution n° 11945-03-2023 TNO) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du chapitre 2 - *Comité de démolition* du règlement numéro 2023-413 TNO.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE,

SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. renouvèle le mandat des membres du comité de démolition, lesquels sont :
 - M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
 - M. Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude ;
 - Mme Renée Gasse, maire de la municipalité de Marsoui.
2. nomme M. Claude Bélanger, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, membre substitut pour remplacer l'un des trois membres.
3. mandate les membres du comité pour un an, soit jusqu'en mars 2025.
4. nomme M. Guy Bernatchez, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 12279-03-2024 TNO

TECQ 2019-2024, attribution de contrat, installation de glissières de sécurité, chemin Saint-Joseph-des-Monts, Richard Cloutier paysagiste

CONSIDÉRANT la soumission de Richard Cloutier paysagiste pour réaliser l'installation de glissières de sécurité le long de la route Saint-Joseph-des-Monts, soit 200 pieds ;

CONSIDÉRANT le cout de la soumission de 9 700,00 \$, plus taxes (soit 11 152,58 \$).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, attribue le contrat à Richard Cloutier paysagiste, au cout de 9 700,00 \$, plus taxes (soit 11 152,58 \$) pour réaliser l'installation de glissières de sécurité le long de la route Saint-Joseph-des-Monts, soit 200 pieds, laquelle somme sera prélevée à même la subvention gouvernementale accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 50 à 19 h 53.

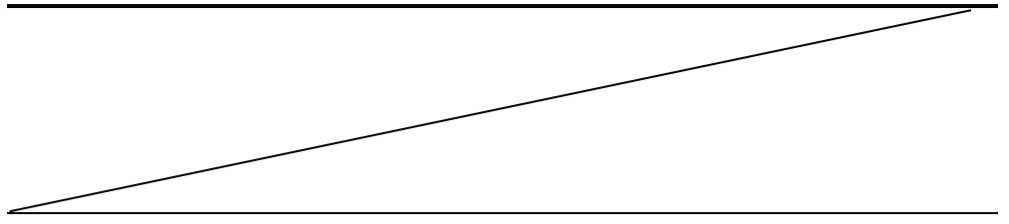
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 53.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



0000